

FICHE D'INSCRIPTION STAGE Adultes
Stage de fil de fer - 8 et 9 février 2020 Niveau avancé
(Adhérents)

Date d'arrivée du dossier :

Mode de règlement : par chèque en espèces via billetterie en ligne Autre

➤ Informations administratives

Nom et prénom du stagiaire N° adhérent

Téléphone portable du stagiaire

Inscrit à l'école de pratique amateur au cours du :

Ou adhésion à l'occasion de.....

Pour les mineurs :

Nom et Prénom de (ou des) l'accompagnateur (s) :

Téléphone portable de (ou des) l'accompagnateur(s) :

➤ Stage correspondant :

Adultes (+ de 15 ans) STAGE FIL DE FER samedi 08/2 (16h-19h) et dimanche 09/2 (9h30-12h30)

Le stage a lieu dans le chapiteau pédagogique blanc (bas du site).

➤ Penser à :

- porter une tenue sportive (legging, tee-shirt, lainage, et chaussons de gym si possible),
- apporter une bouteille d'eau,
- enlever les bijoux,
- attacher les cheveux afin de dégager le visage,
- ne pas apporter d'objets de valeur,
- arriver un peu avant l'heure du cours afin d'avoir le temps de se changer dans les vestiaires avant le début de l'atelier.

Rappel : Les stages « avancés » sont accessibles à des personnes qui ont déjà une pratique depuis plusieurs années de la discipline et qui ont de solides bases techniques.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tarifs

Âge	Description	Tarif adhérent	Tarif non adhérent
15 ans et +	Stage de fil de fer avancé 2 séances de 3h	75 €	95€

▸ Conditions de règlement

Règlement par chèque à l'ordre du CIAM, en espèces ou chèques vacances.

Le chèque d'inscription sera encaissé à réception du dossier.

▸ Conditions d'inscription

Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée.

Le CIAM se réserve le droit d'annuler les stages en cas de taux de remplissage insuffisant.

▸ Documents à fournir

Pour l'inscription au stage, merci de fournir :

- La fiche d'inscription complétée, datée et signée
- Le règlement de l'inscription au stage (sauf règlement par la billetterie en ligne)

Date

Signature du stagiaire (ou des responsables légaux pour les mineurs)